



une agglomération...

...mettant en œuvre une démocratie plus participative
au service de l'Homme citoyen

L'éloignement des citoyens du devoir électoral, la tentation populiste et la montée du syndrome NIMBY ("not in my back yard" - "pas dans mon jardin") doivent nous amener à nous interroger. Face au nombre croissant de femmes et d'hommes disposant de plus en plus d'autonomie et aspirant à être les acteurs de leur propre vie, il devient indispensable de réinstaurer le dialogue et la concertation et de systématiser le débat public. Seule la pratique du débat citoyen remettra au goût du jour la notion d'intérêt général construit collectivement, sans laquelle bien des projets et des aspirations resteront en suspend.

La vie en société ayant besoin de règles et de contrats, l'enjeu est bien celui de l'apprentissage collectif où tous les acteurs ont leur place dans un système complexe de gouvernance rassemblant élus, institutions, forces vives et société civile.

L'évolution de notre système de pensée et de nos modes de gestion s'avère nécessaire pour faire face à cette situation, en développant une culture du droit à la parole, à l'expression, et à la participation. Sans oublier de réintroduire un équilibre entre les droits et les devoirs au travers de la notion de responsabilité, de construction collective du bien commun et de l'intérêt général. Cela passe d'abord par la reconnaissance de chacun et de ses projets, en remplaçant par exemple l'assistance par la reconnaissance, redonnant ainsi espoir en eux aux individus les plus en difficulté. Il ne s'agit pas - bien au contraire - de remettre en cause la légitimité des élus à décider, mais de faire précéder les phases de décision par des phases d'information, de concertation, de large débat public permettant de mieux légitimer les décisions prises et d'accélérer ensuite les processus de mise en œuvre. Cohésion et lien social s'en trouveront ainsi renforcés.

17 - partir des habitants

L'aspiration à une démocratie plus participative implique de travailler en permanence et le plus en amont des décisions à prendre avec les citoyens et les associations dans les domaines de l'information, de la concertation et de la participation. Cet état d'esprit exige des règles claires qui devront être transcrites dans une Charte, mais aussi des actions de formation en direction des habitants telles qu'elles sont prévues dans le contrat de ville qui vient d'être voté (habitants relais) ; voire la mise en œuvre de contre-expertises permettant de nourrir un débat véritablement contradictoire. Il conviendra aussi d'organiser régulièrement des appels à projet thématiques permettant de susciter et d'aider les initiatives citoyennes et l'esprit d'entreprendre.



19- le dialogue avec les intercommunalités voisines : la conférence des intercommunalités de l'aire urbaine dans le cadre de la Région urbaine de Lyon (RUL)

La gestion du bassin de vie, espace économique pertinent vécu par 1 600 000 habitants passe par une collaboration avec les communautés de communes qui se sont progressivement installées autour de notre communauté urbaine qui n'a pas vocation à s'étendre aux 250 communes de l'aire urbaine métropolitaine. Les premières réunions de travail sont très encourageantes. La réflexion sur les déplacements dans le cadre de la RUL, celles sur la préparation de la Directive Territoriale d'Aménagement avec l'Etat, nous autorisent à imaginer d'élaborer ensemble un schéma de cohérence territoriale dès que la loi solidarité et renouvellement urbain aura été votée et de travailler ensemble sur des projets d'intérêt commun (déplacements, développement économique, urbanisme commercial, protection de l'environnement, ...) Cette démarche menée dans le cadre de la RUL n'empêche pas des réflexions ou des actions conduites à un niveau plus large, par exemple avec Grenoble et Saint Etienne ou dans le cadre du réseau des huit grandes agglomérations rhônalpines.

18- mise en œuvre de la loi "Chevènement"

En attendant l'élection au suffrage universel du Conseil de Communauté qui ne manquera pas d'être la prochaine étape de l'histoire de l'intercommunalité en France, nous devons mettre en œuvre la loi Chevènement (renforcement et simplification de la coopération intercommunale) :

- exercice de nouvelles compétences (insertion, prévention de la délinquance, pollution de l'air, nuisances sonores ...) avec pour certaines la nécessité de définir ce qui est d'intérêt communautaire (culture, sports, socioculturel et socio-éducatif, logements des plus défavorisés ...)
- passage à la taxe professionnelle unique générant un espace économique fiscalement homogène sur les 55 communes du Grand Lyon
- volonté de répondre au besoin de plus de proximité qui doit se traduire par un exercice mieux territorialisé, une certaine déconcentration des services rendus par la Communauté urbaine et une contractualisation avec les communes (Rillieux la Pape, ...) ou des groupements de communes (Val de Saône, ...) qui doivent conserver un rôle moteur dans le développement local.

20- le conseil de Développement

Placé auprès du Président de la Communauté urbaine, il permettra à la société civile d'être associée au développement de l'agglomération, comme le prévoit la loi " Voynet " (Aménagement et développement durable du territoire) dans son article 23. Composé de représentants des institutions, de personnalités qualifiées, de représentants d'associations et de citoyens, il aura pour principales missions :

- la veille sur les problèmes et les enjeux de société
- la réflexion permanente et partagée sur toutes les grandes questions concernant l'agglomération
- l'animation d'un lieu de débats à partir de ces questions
- d'être consulté sur le projet d'agglomération, sa mise en œuvre et son suivi-évaluation.

Il pérenniserà en quelque sorte l'esprit participatif de la démarche "Millénaire 3" et jouera également le rôle de concertation et de médiation au niveau de l'agglomération, aidant ainsi l'émergence de nouveaux projets.